



Vice caché et immobilier

Par **kevin49**, le **07/08/2017** à **02:03**

Nous avons acheté une maison en janvier 2013.
En juin dernier nous avons été victime d'infiltration sur un mur semi enterré où se trouve la cuisine et le garage.
Nous pensons que lors de la vente le vendeur ; un professionnel de l'immobilier ; nous a caché ce fait.
En effet, il avait repeint la cuisine et le salon et quand on a vu de l'humidité sous l'évier il nous a dit qu'il y avait eu une fuite et il nous a changé le placo.
Suite à l'infiltration, nous avons repris les photos faites lors des visites et nous constatons que sur le mur du garage il y a une espèce de peinture et ce mur a été recouvert par de l'isolation après notre achat.
Le mur côté cuisine n'était pas visible car cuisine installée avec une plomberie au niveau des meubles.
La maison n'est plus sous décennale.
Jusqu'à présent nous n'avons eu aucune infiltration.
Pouvons-nous parler de vice caché ou de dol.

Bonjour, Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont appréciées sur ce forum comme sur les autres... Merci pour votre attention.

Par **Lag0**, le **07/08/2017** à **07:19**

Bonjour,
Vous avez déjà ouvert un sujet et reçu une réponse ici :
http://www.experatoo.com/droit-de-l-immobilier/vice-cache-immobilier_153301_1.htm#.WYf4E_Q0-Sor
Merci de rester sur le même sujet...